



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative au remplacement de la porte du local CTA  
du Centre de séminaires du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 2 août 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SAS LABASTERE 40 - 475 Route de l'Étoile à TERCIS-LES-BAINS (40180)
  - **Objet du marché :** remplacement de la porte du local CTA du Centre de séminaires du golf de Moliets comprenant la dépose d'un dormant de porte en place, son évacuation à la décharge, ainsi que la fourniture et la pose d'une porte en aluminium à rupture de pont thermique
  - **Montant :** 3 300,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

**8 AOUT 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON